



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Montpellier pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

- **SECRETARIAT**
- **COMPTABILITÉ**

PRISE RAPIDE DE LA PAROLE

CORRIGÉ & BARÈME

PREMIÈRE PARTIE (5 points)

Correction selon annexes jointes.

Coefficient de pénalisation à fixer par la commission de correction après examen de quelques copies.

DEUXIÈME PARTIE (12 points)

Correction selon annexe jointe.

**BARÈME POUR LA CORRECTION
DE LA TRANSCRIPTION MANUSCRITE
DE LA PRISE RAPIDE DE LA PAROLE**

1 pénalité = 0,25 point

	Pénalisations
1° Mot ou ensemble de mots changés, ajoutés, omis ou intervertis :	
- Ne modifiant pas le sens du texte.....	0 * par mot ou en-
- Modifiant légèrement le sens du texte.....	1 à 2 semble de mots
- Gênant ou empêchant la compréhension.....	2 à 6 selon la gravité
2° Mots manquants successifs (blancs dans la restitution) :	
- 2 à 5 mots.....	2
- 6 à 10 mots.....	2 à 4**
- 11 à 15 mots.....	4 à 8**
- À partir du 16 ^e mot.....	+ ½ par mot manquant supplémentaire
3° Ponctuation défectueuse :	
- Grammaticalement incorrecte ou absente, mais ne modifiant pas le sens de la phrase.....	1 par phrase ou ensemble
- Introduisant un contresens ou un non-sens.	2 de phrases concernées
4° Paragraphes :	
- Mal déterminés ou en nombre excessif.....	1 à 3
- Absents.....	
5° Fautes d'orthographe (1) :	
- D'accord.....	2
- D'usage.....	1
- D'usage sur des mots du langage courant ou du langage professionnel élémentaire (2)	2
6° Fautes d'accent :	
- Faute grammaticale.....	2
- Autres accents incorrects ou omis.....	1 (maximum 3 par copie)
*Une pénalisation égale à 1 peut être prévue, si la nature du sujet l'exige. Dans cette hypothèse, qui devrait être exceptionnelle, il y a lieu de prévenir les candidats qu'on attend d'eux une transcription strictement conforme au texte dicté.	
**A l'appréciation des correcteurs, en fonction du caractère plus ou moins significatif des mots manquants.	

(1) La commission de barème peut prévoir le plafonnement ou la dégressivité du décompte des fautes d'orthographe s'il apparaît une difficulté orthographique particulière eu égard au niveau de formation.

(2) La commission de barème évaluera les mots du langage courant ou professionnel élémentaire selon la spécialité.

CORRIGÉ DU TEXTE À DICTER

Titre à transcrire

CAP SUR LE MARKETING TERRITORIAL

Valoriser les atouts économiques de sa région ne suffit plus. Pour attirer les entreprises, les collectivités locales passent désormais de la simple promotion économique au marketing territorial.

Attirer les entreprises et les cadres dans sa région n'est pas chose aisée. Ajoutez-y une pincée de crise économique et vous comprendrez le casse-tête que vivent beaucoup de régions françaises.

Si la nature a donné à certaines des atouts de poids (démographie, compétitivité, fleurons industriels ou réseaux de proximité), pour d'autres, un sérieux lifting s'impose. Sur le papier, valoriser le territoire, c'est le rôle imparti aux agences de développement économique régional. Ces structures rassemblent les collectivités locales, les entreprises et d'autres acteurs économiques locaux. Mais, là aussi, des inégalités existent.

Pourtant classée par l'Insee au troisième rang des régions les plus attractives pour les cadres (derrière la Corse et Midi-Pyrénées), l'agence de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ne dispose que de peu d'outils de promotion



Bourse aux livres 2010

DOSSIER DE DEPOT N° 42

1

Section locale de Fameck

Nbre de livres déposés : 7 Valeur du dépôt : 122,10 €

Elève

1

1

Nom : VALENTIN

Prénom : Aurélie

0,5

Parents

Nom : VALENTIN

Prénom : André

0,5

Adresse : 18 Rue des Chênes

0,5

CP : 57290

Ville : FAMECK

Téléphone : 03.82.52.64.48

0,5

Courriel : a.valentin@orange.fr

0,5

RÈGLEMENT DE LA BOURSE

En déposant vos livres à notre bourse, vos reconnaissez accepter notre règlement :

- ❶ Ne sont acceptés que les livres figurant sur les listes du lycée pour l'année scolaire 2010/2011.
- ❷ Les prix de vente sont fixés par le bénévole FCPE en fonction du prix neuf et de l'état du livre.
- ❸ Pour couvrir ses frais, la FCPE prélèvera une part variable en fonction du nombre de livres vendus (1 ou 2 €).
- ❹ Les livres invendus seront impérativement repris sur place le mercredi 7 juillet de 14 h à 17 h. Tout livre non retiré à cette date restera acquis à l'association qui en fera don au CDI du lycée ou à une association humanitaire.
- ❺ Vous serez réglés du produit des ventes exclusivement par chèque adressé à votre domicile avec un état détaillé de la vente.

Date

Lu et approuvé

Signature des parents

Accepter 28 ou 29 juin 2010

1



Bourse aux livres 2010

DOSSIER DE DEPOT N° 43

1

Section locale de

Nbre de livres déposés : 8 Valeur du dépôt : 134,80 €

Elève

1

1

Nom : DAULE

Prénom : Sabrina

0,5

Parents

Nom : PERREIRA

Prénom : Simone

0,5

Adresse : 4 Avenue de la République

0,5

CP : 57700

Ville : HAYANGE

Téléphone : 03.82.85.12.08

0,5

Courriel : perreira.simone@neuf.fr

0,5

RÈGLEMENT DE LA BOURSE

En déposant vos livres à notre bourse, vos reconnaissez accepter notre règlement :

- ❶ Ne sont acceptés que les livres figurant sur les listes du lycée pour l'année scolaire 2010/2011.
- ❷ Les prix de vente sont fixés par le bénévole FCPE en fonction du prix neuf et de l'état du livre.
- ❸ Pour couvrir ses frais, la FCPE prélèvera une part variable en fonction du nombre de livres vendus (1 ou 2 €).
- ❹ Les livres invendus seront impérativement repris sur place le mercredi 7 juillet de 14 h à 17 h. Tout livre non retiré à cette date restera acquis à l'association qui en fera don au CDI du lycée ou à une association humanitaire.
- ❺ Vous serez réglés du produit des ventes exclusivement par chèque adressé à votre domicile avec un état détaillé de la vente.

Lu et approuvé
parents

Lu et approuvé

Signature des

1